

Questions de Règles 2-2018

Balle hors limites après avoir été jouée d'un bunker

Question : Ma balle repose sur le pont du Trou n°16. Que puis-je faire ?

Réponse : Ma balle est dans l'obstacle d'eau.

- Je peux la jouer la balle comme elle repose (cependant à l'adresse j'ai le droit de poser mon club sur le pont. Cf. Décision 13-4/30)
- Je peux appliquer la R 26/1 Dégagement d'une balle dans un obstacle d'eau

13-4/30

Poser le club sur un pont dans un obstacle d'eau

Q. La balle d'un joueur repose sur un pont au-dessus d'un obstacle d'eau à l'intérieur des limites de l'obstacle prolongées vers le haut. Le joueur peut-il poser son club sur le pont ?

R. Oui. Un pont est une obstruction. Dans un obstacle, le club peut toucher une obstruction à l'adresse ou dans le mouvement arrière pour le coup – voir Note de la Règle 13-4. Toucher le pont avant l'adresse est aussi permis, puisqu'une obstruction dans un obstacle d'eau n'est pas le "sol dans l'obstacle". Ceci s'applique même si le pont a été déclaré partie intégrante du terrain.

26-1. Dégagement d'une balle dans un obstacle d'eau

C'est une question de fait qu'une balle qui n'a pas été retrouvée après avoir été frappée en direction d'un *obstacle d'eau*, soit dans l'*obstacle*. En l'absence de certitude ou quasi-certitude qu'une balle frappée en direction d'un *obstacle d'eau*, mais non retrouvée, est dans l'*obstacle*, le joueur doit appliquer la Règle 27-1.

Si la balle est trouvée dans l'*obstacle d'eau* ou si l'on est sûr ou quasiment certain qu'une balle qui n'a pas été retrouvée est dans l'*obstacle d'eau* (que la balle repose ou non dans l'eau), le joueur peut

avec une pénalité d'un coup :

- a.** Appliquer la procédure de coup et distance de la Règle 27-1 en jouant une balle aussi près que possible de l'emplacement d'où la balle d'origine avait été jouée en dernier (voir la Règle 20-5) ; ou
- b.** Dropper une balle en arrière de l'*obstacle d'eau*, en gardant le point où la balle d'origine avait franchi en dernier la lisière de l'*obstacle d'eau* directement entre le *trou* et l'emplacement où la balle est droppée, sans limite de distance à laquelle la balle peut être droppée en arrière de l'*obstacle d'eau* ;

Nota : Même si en 2019 les obstacles d'eau s'appelleront « Zones à pénalité », les règles de dégagement d'une balle dans une zone à pénalité (R17.1b) ne changent pas... ou presque (suppression de la R26-1c (II) un point équidistant du trou sur la lisière opposée de l'obstacle d'eau). Par contre, comme il sera possible de toucher le sol de l'obstacle, la question ne se pose plus...

Play Off en Match Play et coups rendus

Question : Lors d'un play off en match play, est-ce que les coups rendus s'appliquent aussi aux trous de play off ?

Réponse : Règlement de la compétition (Livre des Décisions - page 540)

10. COMMENT DÉPARTAGER LES ÉGALITÉS

Aussi bien en match play qu'en stroke play, une égalité peut être un résultat acceptable. Cependant, quand on désire n'avoir qu'un seul vainqueur, le Comité a le pouvoir de déterminer selon la Règle 33-6 comment et quand une égalité est départagée. La décision devrait être publiée à l'avance.

Le R&A recommande :

"Match play

Un match qui se termine all square devrait être départagé trou par trou jusqu'à ce qu'un camp gagne un trou. Le play-off devrait débiter sur le trou où le match a commencé. Dans un match avec handicap, les coups reçus devraient être alloués comme dans le tour conventionnel.